

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

M23-012523

AU399

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2733 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL AIDI MBAREK

Date de naissance : 01/01/1956

Adresse : HAJ FATEH RUE 13 N° 661 EL OULJA CASA

Tél. : 06 58 44 60 92 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

L.DAGHDAI Tayeb  
Medecin Spécialiste  
ORL & CHIRURGIE CERVICO - FACIALE  
INPE: 091184879

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : LAADOUA NAJAT Age : 42 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA

Le : 05/09/2013

Signature de l'adhérent(e) : C. AIDI

Medecin Spécialiste  
ORL & CHIRURGIE CERVICO - FACIALE  
INPE: 091184879

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5/9/23	C.S.		250 DA 200 DA	BAGHDADI Tayeb Medecin Specialist ORL & CHIRURGIE CERVICO - FACIALE INPE: 091184879
	corps étranger			

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HABIB TAHRI Dr M. TAHRI JOUTIFI Souscription: Lissabon - Tel: 05.22.89.73.73	05 Sept 2023	181,40 DA

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

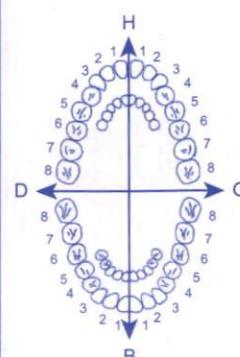
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



د. البغدادي الطيب  
Dr. BAGHDADI Tayeb

## ORDONNANCE

Casablanca, le 05/09/2023

Oto-rhino-laryngologue  
Spécialiste des maladies et chirurgie de :  
Oreille et Audition, Nez et Sinus,  
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca

Mr. LAADOUAS Najat

64,10 x 2 Dr. Spamox 30s 31-

40,10 - Ectopist 20 Leg 18 Je

13,20 - Cetamyl 35 318 pr 028

TOM 1811 # 05 Sept 2023

LOT : 21948  
PER : 03/25  
PPV : 64,10 DH

Notice : voir notice

PPV: 40DH00  
PER: 04/26  
LOT: M1331

b 82, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

CETAMYL 1000 mg  
PARACETAMOL  
Boîte de 10 comprimés oraux P.P.V. : 13,20 DH

6 118300 191438

Dr BAGHDADI Tayeb  
Médecin Spécialiste  
ORL Chirurgie Oto-rhino-faciale  
Tél: 06 68 52 19 17

Tél.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point Georges El Oum Rabil) Oulfa - Casablanca

25، شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي ، (مدار جورج وشارع أم الريحان)

حي الالفة - الدار البيضاء



**د. البغدادي الطيب**  
**Dr. BAGHDADI Tayeb**

طبيب أخصائي في أمراض و جراحة :  
الأذن والسمع ، الأنف و جيوب الانف ،  
الحلق والحنجرة، العنق و الغدة الدرقية  
خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Oto-rhino-laryngologue  
Spécialiste des maladies et chirurgie de :  
Oreille et Audition, Nez et Sinus,  
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde  
Lauréat de la faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca

### ORDONNANCE

Casablanca, le ... 05/09/23.

### Note d'honoraires

Le Dr BAGHDADI Tayeb, prie M *ne Laachaj* *Najat*  
d'accepter l'expression de ses sentiments  
distingués et lui présente, suivant l'usage, sa  
note d'honoraires pour *corps étranger.*

S'élevant à la somme de *200 Dhs (class cat Dhs)*  
dirhams.

*BAGHDADI Tayeb  
Médecin Spécialiste  
ORL & CHIRURGIE CERVICO-FACIALE  
INPE: 091184879*

Tél.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulifa - Casablanca

25، شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي ، (مدار جورج و شارع أم الريحان)

حي الألفة - الدار البيضاء